

Dispositifs de protection administrative et juridique des majeurs - Webinaire - 22 juin 2023

Ordre du jour

- 1/ Dispositif MASP, par Madame Agouni, du Département du Nord, Madame Demoersman pour l'ASAPN et Madame Treutenaere pour l'AGSS de l'UDAF
- 2/ Tutelles & curatelles
- 3/ Echanges

MISE EN ŒUVRE DE LA
MESURE
D'ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL PERSONNALISE
(MASP)
PAR LE DEPARTEMENT DU
NORD

Nord

le Département est là →

Ordre du jour

- ❖ **La nouvelle organisation des Solidarités Humaines au Département du Nord**
- ❖ **Présentation de la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)**
- ❖ **Présentation de la procédure d'une demande de MASP**

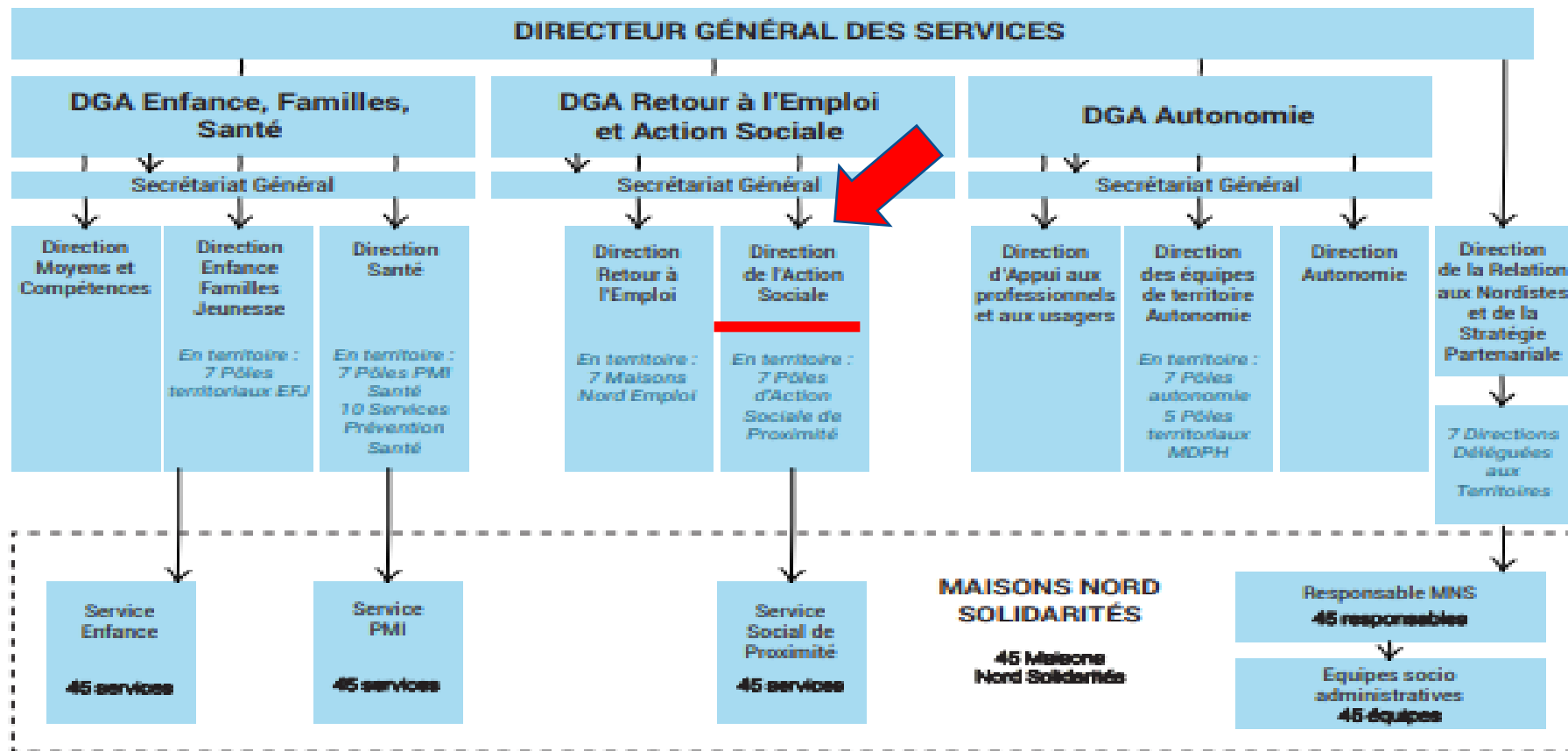
LA NOUVELLE ORGANISATION DES SOLIDARITÉS HUMAINES AU DÉPARTEMENT DU NORD

Nord

le Département est là —

Les Solidarités Humaines

Depuis le 7/11/22 mise en place d'une nouvelle organisation Départementale :



La répartition territoriale

Département du Nord

Délégations territoriales
Maisons Nord Solidarité

Janvier 2023

Nord
le Département est là

7 territoires
correspondants à 6
arrondissements (sauf
MEL en 2 territoires
Métropole-Lille et
Métropole Roubaix-
Tourcoing).

7 Pôles d'Action Sociale
de Proximité.

45 Services Sociaux de
Proximité (ex SSD) au
sein des Maisons Nord
Solidarités (ex UTPAS)
avec les services :
Enfance et Protection
Maternelle et Infantile.

444 permanences
extérieures SSP afin
d'assurer une proximité
auprès des Nordistes.



□ Délégations territoriales	HELLEMMES
■ Maisons Nord Solidarité	LA MADELEINE
■ Nom MNS	LILLE - FIVES
■ ANZIN	LILLE - MOULINS
■ ARMENTIERES	LILLE - SUD
■ AULNOYE - LE QUESNOY	LILLE - VAUBAN
■ AVERNES - FOURMIES	LOMME - LAMBERSART
■ AVERNES-LES-AUBERT - SOLESMES	MARQ - MONS-EN-BAROEUL
■ BAILLEUL - MERVILLE	MAUBEUGE - HAUTMONT
■ BERGUES - COUDEKERQUE	MAUBEUGE - JEUMONT
■ CAMBRAI - MARCOING	ONNAING
■ CAUDRY - LE CATEAU	ROUBAIX - CROIX
■ CONDE SUR L'ESCAUT	ROUBAIX - HEM
■ CYSOING - PONT-A-MARQ	ROUBAIX - VILLE
■ DENAIN - BOUCHAIN	ROUBAIX - WASQUEHAL
■ DENAIN - LOURCHES	SAINT-AMAND
■ DOUAI - ARLEUX	SECLIN
■ DOUAI - WAZIERES	SIN-LE-NOBLE - GUESNAIN - ANICHE
■ DUNKERQUE - WORMHOUT	SOMAIN - ORCHIES
■ DUNKERQUE-EST - HONDSCHOOTTE	TOURCOING - MOULVAUX
■ GRAVELINES - BOURBOURG	TOURCOING - NEUVILLE
■ HALLUIN	VALENCIENNES
■ HAUBOURDIN - LA BASSEE	VILLENEUVE-D'ASCQ
■ HAZEBROUCK	WATTRELOS - LEERS

Traitement : DRN/SPISAM/CNC
Sources : Département du Nord,
GWIN - SCAN 25 6/6 IGN - BD ORTHO, 2019
Géographie Nord-Pas de Calais - DIGALES,
Données mises à disposition GIPPIGE,
Edition : janvier 2023



Compétence du Département : la mesure administrative de protection des majeurs, la MASP

- La loi du 5 Mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs confie aux Départements la gestion des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP).
- La MASP est une mesure de protection administrative et non judiciaire (elle ne donne pas lieu à l'intervention des services judiciaires mais est soumise à une décision des Services Départementaux).
- Elle laisse la possibilité aux Départements de déléguer ces mesures à une association, un CCAS ,un EPCI,

Rappel : les services Départementaux concourent au même titre que les autres institutions médico-sociales à la protection des majeurs. Cette compétence n'est pas exclusivement liée aux services Départementaux.

LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISE (MASP)

Nord

le Département est là —

Historique

- ✓ Le Département du Nord avait créé un service MASP de 2012 à 2016 composé d'un chef de service et deux travailleurs sociaux pour tout le département.
- ✓ A compter de 2017, la gestion des MASP de niveau 1 ont été confiées aux Pôles Autonomie pour les publics Personnes Agées et Personnes en Situation de Handicap.

La nouvelle organisation

- ✓ A compter de Janvier 2023, le Département du Nord externalise les MASP de niveau 1 et 2.
 - ✓ Leur gestion est confiée à deux opérateurs:
 - l'association tutélaire l'ASAPN pour les territoires du Cambrésis, Douaisis, Flandres, Métropole Lille, Métropole Roubaix-Tourcoing, Valenciennois.
 - l'association AGSS de l'UDAF pour l'Avesnois.
- Un marché public est contractualisé pour 4 ans entre le Département du Nord et ces deux associations pour la mise en œuvre des MASP.

Les deux niveaux de MASP

MASP I	MASP 2 dite « renforcée »
Accompagnement social budgétaire contractualisé, <u>sans</u> gestion financière.	Accompagnement social budgétaire contractualisé <u>avec</u> la gestion financière des prestations sociales (les prestations sont versées sur un compte bancaire géré par le référent MASP afin de prioriser le paiement des charges mensuelles).

Travail autour des axes suivants en fonction des situations :

- La gestion du budget
- La prévention des expulsions;
- Les actions d'insertion sociale et de mobilité;
- Les actions d'insertion professionnelle;
- L'accès et le maintien des droits;
 - L'accès aux soins;
 - La vie quotidienne;
- La lutte contre l'illectronisme.

La MASP pour qui ?

Toute personne majeure :

- ✓ **Dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources (exemples : *risque d'expulsion, renoncement aux soins, dégradation des conditions de vie,...*),**
- ✓ **Bénéficiaires de prestations sociales peuvent solliciter une MASP. La liste des 29 prestations est inscrite à l'article D271-2 du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles),**
- ✓ **Qui adhère à la mesure administrative,**
- ✓ **Uniquement si absence d'altérité des facultés mentales ou corporelles,**
- ✓ **Avec un retour à une gestion autonome envisageable.**

La MASP pour quoi ?

Mettre en œuvre :

- ✓ **des actions en vue de rétablir une gestion autonome des prestations sociales,**
- ✓ **des actions en vue de l'insertion sociale du bénéficiaire.**

La MASP comment?

- ✓ Par le biais d'un contrat formalisé entre le bénéficiaire et l'opérateur. Le législateur n'a pas établi de contrat type,
- ✓ Existence d'engagements réciproques,
- ✓ Evaluation de la situation à mi-parcours et en fin de contrat,
- ✓ Durée du contrat comprise entre minimum 6 mois et 2 ans renouvelable dans la limite de 4 ans.
- ✓ Non cumulable avec une mesure de protection juridique,
- ✓ Aucune contribution financière n'est demandée au majeur.

LA PROCEDURE

Comment solliciter une MASP auprès des Services Départementaux ?

Le Responsable d'Action Sociale de Proximité (RPASP) est garant de procédure MASP sur son territoire (validation, refus , renouvellement, autorisation de paiement à l'association, ...).

Comment solliciter une MASP auprès des Services Départementaux ?

Le professionnel médico-social de la structure partenaire rédige une note sociale circonstanciée précisant la situation administrative et budgétaire de la personne, les accompagnements mis en œuvre, l'adhésion de la personne à la mesure, les objectifs

Adresse la note sociale au RPASP de son territoire
(Cf listes ci-après)

Le RPASP valide ou non* la demande de MASP et informe le professionnel et le majeur de la décision dans un délai de deux mois

Le RPASP informe les demandeurs de la décision et en cas d'accord l'opérateur ASAPN OU AGSS DE L'UDAF pour mise en œuvre de la mesure dans un délai de trois mois maximum

Le professionnel à l'origine de la demande peut être associé aux différentes étapes de la mesure (signature du contrat, bilan intermédiaire, bilan final)

Le RPASP peut solliciter une demande de complément d'informations ou une réorientation vers un accompagnement interne ou externe adapté

Dans le cadre d'un accompagnement, le professionnel de la structure partenaire, en accord avec le majeur et le référent MASP, peut poursuivre certaines actions déjà engagées

*En cas de refus, un recours est possible par le majeur

LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

Coordonnées des RPASP par territoire

Se rapprocher du Pôle d'Action Sociale de Proximité (RPASP) du territoire concerné :

TERRITOIRE	RPASP	Mail
AVESNOIS	Christian DENIS	Christian.DENIS@lenord.fr
CAMBRÉSIS	Sandra ROUSSEAUX	Sandra.ROUSSEAUX@lenord.fr
VALENCIENNOIS	Amandine DESPRES	Amandine.DESPRES@lenord.fr
DOUAISIS	Stéphanie LECOQ	Stephanie.LECOQ@lenord.fr
LILLE MÉTROPOLE	Corinne JARASZKIEWICZ	Corinne.JARASZKIEWICZ@lenord.fr
MÉTROPOLE ROUBAIX-TOURCOING	Hélène ROBERT	Helene.ROBERT@lenord.fr
FLANDRES	Gautier LAMAND	Gautier.LAMAND@lenord.fr

LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

ÉCHANGES

Nord
le Département est là —

MERCI POUR VOTRE
ATTENTION

LE SERVICE INGÉNIERIE
SOCIALE/DIRECTION DE
L'ACTION SOCIALE

Nord

le Département est là —